

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LE RUE FRANCISCO FERRER

Arrêté de police N° 16/2018 du 22 février 2018 (Annule et remplace l'arrêté N° 13/2018 du 09 février 2018)

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

Le Maire de la commune de GUESNAIN, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Francisco Ferrer dans le cadre de l'aménagement de la voirie.

ARRETE

Article 1 Des travaux d'aménagement de la rue Francisco Ferrer sont en cours de réalisation et pour une durée de 12 semaines.

Article 2 Pendant toute la durée des travaux la circulation sera interdite de 08h00 à 17h00 dans les deux sens de circulation sauf véhicules de secours et collecte des ordures ménagères.

Article 3 Le stationnement sera supprimé selon l'avancée des travaux.

Article 4 La société TPRN exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage du chantier et de la signalisation réglementaire.

Article 5

La société TPRN Zone Acticentre-BP 30417 Fretin 156, rue des
Famards 59814 Lesquin cedex
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Police de
DOUAI

Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

> Fait à GUESNAIN Le 22 février 2018

Le Maire, Maryline Lucas

